

OUVERTURE DES LISTES COMPLÉMENTAIRES DANS TOUTES LES DISCIPLINES ET DROIT À TITULARISATION POUR TOUS !

Le ministère a communiqué le bilan des campagnes de titularisation des personnels stagiaires des huit dernières années. Ce bilan ne fait que confirmer une politique de contractualisation dans l'éducation nationale que le SNFOLC combat.

Alors qu'en 2014/2015 il avait été possible de recruter 19 313 personnels du second degré, seuls 11 881 l'ont été en 2019/2020 soit une baisse de 7432 postes, 40% de moins !

Le SNFOLC a exigé, à tous les niveaux, le recrutement des listes complémentaires aux concours 2020. Des milliers de personnels admissibles n'attendaient que de pouvoir entrer dans le métier avec une formation et un statut.

Mais non ! Le ministre Blanquer préfère se limiter à recruter des contractuels avec de scandaleux contrats de 3 mois, parfois renouvelables et à annoncer la suppression de 1800 postes supplémentaires à la rentrée 2021, soit 2 fois plus qu'en 2020 malgré les 43 500 élèves en plus. Pour les concours 2021, le ministère a refusé de donner la consigne d'ouvrir les listes complémentaires dans toutes les disciplines. Les listes complémentaires doivent permettre de pourvoir les postes suite aux désistements et le SNFOLC continuera d'exiger leur utilisation pour compenser les milliers de suppressions de postes.

Depuis 2014, le nombre de lauréats de concours n'a fait que baisser alors que les postes non pourvus en établissement se multiplient, que les effectifs des classes explosent partout et que les remplacements ne sont plus assurés. En parallèle, le nombre de licenciements, est d'environ 300 tous les ans, c'est inacceptable !

Même en 2019/2020 avec la fermeture des établissements scolaires à partir de mars, 53 stagiaires ont été licenciés sans même avoir pu bénéficier d'une année complète, sans avoir le droit au renouvellement et 174 stagiaires en tout !

Le SNFOLC revendique le droit à la titularisation de tous les personnels stagiaires.

Avec les différentes réformes de la formation, les conditions de stage n'ont fait que se détériorer. L'évaluation

permanente et infantilisante, la charge de travail, les conditions d'exercice dégradées dans les établissements, les pressions exercées à tous les niveaux, les stagiaires n'en veulent pas !

Conséquences de ces conditions de travail, un nombre toujours plus conséquent de stagiaires démissionne au bout de quelques mois. Depuis 2012, le nombre des démissions de stagiaires est passé de 1,14 % à presque 3%. Il a plus que doublé en 10 ans (ce qui se retrouve chez les titulaires également).

C'est le cercle vicieux mis en place par les gouvernements successifs. Et la réforme des concours et des masters MEEF, avec la création du « professeur-alternant-étudiant », payé en-dessous du seuil de pauvreté pendant ses années de M1 et M2 avant de pouvoir passer le concours en fin de M2, ne fera qu'accroître cette logique de contractualisation. Les enseignants stagiaires auraient alors ensuite un service à 18 heures au 1er échelon. Soit un gain considérable pour l'état sur le dos des personnels en début de carrière. Et le ministre Blanquer ose parler d'augmenter l'attractivité du métier avec une rémunération de 1,2 SMIC en entrée dans le métier ?

FO revendique l'augmentation générale des salaires. La pseudo-valorisation annoncée lors du « Grenelle des professeurs » ne répond en rien aux revendications des personnels. Les personnels continuent de demander le rattrapage de 20% du point d'indice, soit la perte subie avec le blocage du point d'indice depuis 2000, et 183 euros tout de suite, sans contreparties, comme les personnels hospitaliers l'ont obtenu par la grève.



FO revendique la fin de l'état d'urgence sanitaire et appelle les personnels à se réunir pour faire le point, s'organiser pour faire valoir les revendications urgentes face au chaos imposé par les ministres, et exiger les moyens de rétablir un véritable enseignement délivré par des personnels fonctionnaires d'Etat, protégés par un statut.